

CROTTET

Mag

VILLAGE
CULTURE
SOCIÉTÉ
ASSOCIATIONS
IDÉES...

UNE ÉQUIPE MUNICIPALE RASSEMBLÉE
AUTOUR DE 6 VALEURS ESSENTIELLES...

SOLIDARITÉ
RESPECT
PROXIMITÉ
HUMILITÉ
LOYAUTÉ
COHÉSION

LOYAUTÉ
COHÉSION

infos PRATIQUES

NUMÉROS UTILES

ADAPA	04 74 45 59 64
ADMR Rive de Saône	03 85 40 00 66
CDS (Centre Départemental de la Solidarité)	04 74 04 04 09
Communauté de Communes de la Veyle	03 85 23 90 15
FRANCE SERVICES VEYLE	03 85 30 83 51
Mairie	03 85 31 54 87
Office du Tourisme	03 85 23 92 20
Maltraitance enfants	119
Maltraitance personnes âgées	3977
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Violences conjugales	3919

SALLE DES FÊTES

Elle sera indisponible à la location durant les 4 week-ends d'élections, du vendredi soir au lundi matin

- Élections présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022
 - Élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022
- Seule la petite salle de réunion sera maintenue à la location, mais uniquement le vendredi soir.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Il vous sera communiqué par le Comité des Fêtes au travers de son traditionnel calendrier.

Don du sang Calendrier 2022



Salle Annexe de la Mairie à Pont-de-Veyle,
située au 2 rue de la Verchère

- Lundi 28 février de 15h00 à 19h00
- Lundi 9 mai de 15h00 à 19h00
- Lundi 25 juillet de 8h30 à 12h30
- Lundi 3 octobre de 15h00 à 19h00
- Lundi 19 décembre de 15h00 à 19h00



Bienvenue parmi nous

Emie CHAGNY née le 11 janvier 2021
Tessa PACCAUD née le 15 janvier 2021
Marley TILLOI né le 25 janvier 2021
Anastasia GEREL née le 2 mars 2021
Kisslay DARDENNE BORREL née le 5 mars 2021
Camille VANDROUX née le 16 mars 2021
Noah SOLA Y ALONSO né le 18 mars 2021
Chloé RONDEPIERRE née le 10 avril 2021
Nino MALATERRE né le 21 avril 2021
Lila BUGNOT née le 16 mai 2021
Méléo KUHNEL né le 24 mai 2021
Ivan HERBICK né le 23 juin 2021
Timothé LESUEURS né le 6 juillet 2021
Clémence ALEX née le 18 juillet 2021
Leyana LIMA née le 14 août 2021
Emmy et Rose BADET nées le 20 août 2021
Elie DELAHAUTEMAISON né le 31 août 2021
Capucine HELIN née le 5 septembre 2021
Matteo CHATELET né le 17 septembre 2021
Soanne PÂQUET née le 1er octobre 2021
Nathan BENCHAO né le 6 décembre 2021



Ils se sont dit « oui »

COLORICCHIO Fabrice et DESSIGNET Nathalie le 07 août 2021
HASCOËT Maxime et JOLY Lê-Lan le 28 août 2021
MORIER Jean-Claude et BRELIER Annie le 25 septembre 2021
COUR Paul et LAMY Christiane le 30 octobre 2021

Ils se sont « Pacsés »

RIBEIRO Thomas et CHENAL Noémie le 12 février 2021
MANSIAT Richard et VERNE Sandra le 30 avril 2021
MOREL Eddy et THOMAS Karine le 12 juin 2021
PETIT Marc et BOURCIER Sandrine le 13 juillet 2021
MARCEL Lucas et FLATOT Camille le 20 juillet 2021
BONNICI Bernard et OGROTZKY Céline le 22 juillet 2021
DANNEEL Thibaut et BONOTON Emélie le 5 août 2021
BOURGEOIS Jean-Luc et MORANDAS Séverine le 28 août 2021
ANTOINET Didier et DEGLETAGNE Amandine le 16 octobre 2021
BERTRAND Dereck et GABRIEL Manon le 30 octobre 2021

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

PONCIN Maurice le 17 janvier 2021
TIONNAIS Jean-Charles le 23 janvier 2021
RALLIER Denise veuve TÊTE le 5 février 2021
BERTHELON Julia veuve DRUGUET le 27 février 2021
GONDCAILLE Robert le 16 avril 2021
MARGUIN Mireille épouse JOLY le 23 mai 2021
PAGNON Marcel le 1er juillet 2021
COUTURIER Gabrielle épouse VERNATON le 18 juillet 2021
PERDRIX Renée veuve GEREL le 17 août 2021
CHARABI Kamel le 11 septembre 2021
ALAGENTE Daniel le 6 novembre 2021
LAUBEUF Andrée veuve MANIGAND le 3 novembre 2021
CHAMBARD Roger le 3 décembre 2021

édito



Chers Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Voilà presque deux ans maintenant que nous sommes en place à la conduite de l'Intérêt Général de la Commune.

Durant notre campagne électorale, nous nous étions engagés à communiquer régulièrement avec vous et nous l'avons fait au travers de plusieurs supports : le Crottet Flash Infos rapidement devenu le Crottet Actu' pour des points intermédiaires en cours d'année, des flyers pour des informations spécifiques très ciblées, le Crottet Mag' pour un point annuel plus détaillé sur notre action et que nous souhaitons aussi plus ouvert sur les habitants, sans oublier l'information en continu que nous permettent de véhiculer PanneauPocket, la messagerie et le nouveau site internet de la Mairie. Tous ces supports sont entièrement conçus en interne, seule l'impression du Crottet Mag' est externalisée.

Aujourd'hui nous avons le plaisir de vous présenter notre deuxième Crottet Mag' où, nous l'espérons, les sujets abordés pourront satisfaire votre curiosité.

L'année que nous venons de vivre n'a vraiment pas été simple. La pandémie qui nous a tous touchés et qui continue n'a rien arrangé : depuis notre prise de fonction, nous n'avons connu qu'elle ! C'est une situation sans précédent que votre Conseil Municipal a su maîtriser. Nous avons été à la fois « Le Chêne et le Roseau », heureusement sans connaître les déboires de la fable de notre grand Jean de La Fontaine (pour le Chêne...).

Soyez toutes et tous rassurés, l'entretien de notre Commune avance bien, même s'il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour les eaux pluviales et nos fossés. Quant à nos projets, grands et petits, que sont le nouveau Complexe Cantine/Garderie, la Montée des Abîmes, le Bief Godard, le Carrefour des Buyrels, le Carrefour des Piquants et tous les autres..., ils sont sur de bons rails.

Vous avez dans notre document un certain nombre d'articles qui sont là pour vous en donner la teneur.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble de nos Agents Communaux qui œuvrent chaque jour pour notre collectivité, les bénévoles de notre Bibliothèque Municipale avec leur magnifique action autour de Jean de la Fontaine, les pompiers, tous les élus, femmes et hommes, qui m'accompagnent au quotidien, toutes les associations actives de notre Commune : Crottet Fleurs & Nature, Sou des écoles, Comité des Fêtes, Passion Patch et toutes les autres... et enfin toutes les bonnes volontés qui répondent présentes quand nous les sollicitons.

Un grand merci à vous toutes et tous pour la belle célébration du 11 novembre, centenaire de l'inauguration de notre Monument aux Morts. Dans une période où la géopolitique est complexe et compliquée, le devoir de mémoire est absolument essentiel. Je me permets aussi de citer les mots du Maréchal Foch : « Vous avez gagné une bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus précieuse, la liberté du monde ».

Je voudrais aussi rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés cette année, de bien difficiles moments à passer pour les familles et les proches.

L'année 2021 nous a apporté un très beau rayon de soleil avec les nombreuses naissances enregistrées sur notre Commune. Bienvenue à toute cette jeunesse et félicitations aux heureux parents.

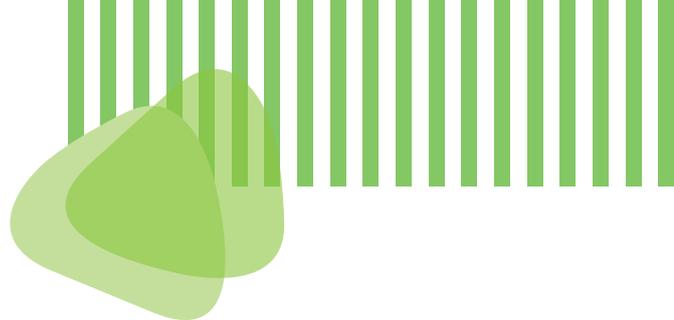
Encore une fois c'est ensemble que nous pourrons avancer et ferons de notre beau village un lieu où il fait bon vivre et où chacun se sent bien.

Très bonne année 2022 à toutes et tous, mes meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Prospérité pour vous et vos familles.

Bonne lecture et prenez soin de vous.

Très cordialement

Le Maire, Jean-Philippe Lhôtelais



PROGRAMMER - PLANIFIER FINANCER

3 Simples Verbes, mais 3 Actions Essentielles pour conduire les Projets Utiles à l'Intérêt Général de notre belle Commune.

Programmer, nous l'avons fait lors de l'élaboration de notre profession de foi en vous écoutant et en observant ce qui serait essentiel au développement de notre Commune sur une mandature, voire au-delà car d'autres projets structurants se font jour au fil de l'eau.

Planifier, c'est aussi essentiel car en bon Maître d'Ouvrage nous devons lancer les études, faire les bons choix, maîtriser les marchés publics et réaliser. Tout ne peut se faire en une année et doit répondre aux exigences administratives du moment.

Financer en tenant compte d'une part des diverses subventions que nous pouvons aller chercher (Etat, Région, Département et Communauté de Communes) et d'autre part de notre capacité d'autofinancement, voire d'emprunts.

Programmer, Planifier et Financer sont aussi 3 Actions intimement liées à la recherche et à l'obtention des diverses subventions. Notre futur espace périscolaire (cantine et garderie) et les grands projets routiers : montée des Abimes et plateaux du CD 28 (carrefour

des Buyrels) et du CD 933 (carrefour des Piquants) sont 4 projets structurants et nous ne pouvons en proposer qu'un seul par an car les capacités de financement des 4 structures publiques visées ci-avant ne sont pas sans limite. Nous pouvons donc parfois avoir à prendre en compte un décalage d'une année.

Le planning qui vous est présenté tient bien évidemment compte de ces contraintes, mais il peut néanmoins être amendé et adapté chaque année.

Echelonnement plan à 5 ans...

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chemin du Piquant Réalisation	●						
Zone "20" Hauts de St Paul Réalisation	●						
Zone "Bief Godard" Réalisation		→	→				
Chemin des Meuniers Réalisation		→	→				
Montée des Abimes Études - Réalisation	→	→	→				
Complexe garderie restaurant scolaire Études mi 21 à mi 22 / Réalisation mi 23 à mi 24 (en principe)		→	→	→	→		
Plateau RD 28 (Buyrels) Études - Réalisation			→	→	→		
Plateau CD 933 (Piquants) Études - Réalisation				→	→	→	
Desserte des Fromentaux (Vignes Grilletts - Chemin des Abeilles) Études - Réalisation						→	→
Agrandissement de la Bibliothèque Municipale Études - Réalisation						→	→

PROJETS STRUCTURANTS

Montée des Abîmes (liaison entre CD28 et CD 28c)

Cette montée des Abîmes assure la desserte de 2 lotissements (Le Verger et Les Terrasses), du cimetière de Pont-de-Veyle mais aussi la liaison par Chasse-Lièvre du CD 933 vers St-Jean-sur-Veyle et ensuite la déchetterie.

C'est un chemin de plus en plus utilisé.

Avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA 01) nous réfléchissons depuis l'automne 2020 à créer une vraie liaison qui réponde aux besoins de tous.

Une fois le programme défini, il a fallu prendre contact avec tous les syndicats publics pour connaître tous les travaux créant des tranchées à réaliser avant de commencer les vraies opérations routières (ce serait dommage de faire, de défaire et de refaire...).



Le Syndicat Saône/Veyle/Reyssouze remplacera environ 200 mètres de canalisation d'eau potable au printemps 2022.

Nous avons sollicité le département au titre des projets structurants pour une subvention qui vient de nous être accordée. Nous venons de choisir, après un appel d'offres public sur étude de ADIA 01, la

Société INFRATEC comme Maître d'œuvre Travaux.

Une esquisse devrait rapidement être produite et nous ne manquerons pas de vous la présenter avant de lancer les Appels d'Offres de la phase de réalisation.

Les travaux pourront ainsi être programmés dès l'automne 2022.



RECENSEMENT 2022

En octobre 2020, à la demande de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), nous annonçons qu'un recensement de la population de Crottet était programmé pour le début de l'année 2021. La pandémie COVID-19 est hélas passée par là et il a dû être reporté.

Outil indispensable de programmation pour l'Etat et les collectivités (équipements collectifs : écoles, maisons de retraite..., transports...), sa tenue ne pouvait être différée plus longtemps. Selon les directives de l'INSEE, **le recensement se déroulera à Crottet du 20 janvier au 19 février 2022.**

Avec l'assistance de Amélie Coulon, adjointe administrative à la mairie, Georges Poncin, Conseiller Délégué, est à la manœuvre depuis plusieurs semaines déjà pour en assurer l'organisation.

Pour une plus grande efficacité, sans ressaisie des formulaires, si vous le pouvez, une fois en

possession de vos identifiants de connexion à recevoir de nos agents recenseurs, nous vous encourageons vivement à répondre directement en ligne sur le site **le-recensement-et-moi.fr** Nos agents recenseurs sont au nombre de quatre et c'est avec plaisir que nous vous les présentons.

Vous voudrez bien leur réserver votre meilleur accueil, tout en respectant les gestes barrières qu'impose toujours et encore la pandémie. Les agents recenseurs sont le premier maillon de cette grande chaîne de collecte. Y participer, c'est obligatoire de par la loi du 7 juin 1951, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. N'oublions pas non plus que la participation de l'Etat au budget d'une commune (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement) est basée sur le nombre d'habitants. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Alors tout le monde compte !



FAVRE Jean-Marc



GAYRARD Annick



QUIVET Marie-Odile



VAILLANT Geneviève

Une CANTINE/GARDERIE flambant neuve : un projet structurant de notre Programme

La réalisation d'un bâtiment périscolaire indépendant est essentielle pour la vie quotidienne de notre Commune à divers titres :

- Accueillir de plus en plus d'enfants à la Cantine et à la Garderie,
- Libérer la salle des fêtes pour sa vocation initiale,
- Améliorer la sécurité en évitant aux enfants de la Garderie de traverser la rue. C'est sans doute le projet majeur de notre mandature.

Nous y réfléchissons maintenant depuis juin 2020 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) puis, pour aller plus avant et définir le programme, avec l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA 01).

Il a fallu définir un bâtiment qui s'inscrive parfaitement dans l'environnement de notre école communale avec les objectifs suivants :

- Réglementaires (nouvelles normes...),
- Fonctionnels (accueil, espaces...),
- Environnementaux (démarche de haute qualité environnementale),

- Esthétiques (s'harmoniser avec les locaux existants...),
- Sécuritaires.

Pour ce Grand Projet nous allons solliciter toutes les structures publiques de financement (Etat, Région, Département et Communauté de Communes) pour que le reste à charge de la Commune soit le moins important possible.

Nous avons déjà, dans le cadre de la nouvelle contractualisation, émis une lettre d'intention en juillet 2021 pour une prise en compte au titre des projets structurants de 2023.

Les demandes de subventions seront émises en 2022 pour une phase de réalisation qui devrait commencer l'année suivante.

Nous venons de choisir en Conseil Municipal, après une consultation publique selon une procédure ouverte, le Maître d'œuvre Travaux. Parmi les 18



structures d'études ayant répondu à notre appel d'offres, c'est l'entreprise AC3 CROPIER qui a su apporter la réponse la plus satisfaisante.

Dès que l'Avant-Projet sera suffisamment détaillé, nous vous le présenterons lors d'une réunion publique et recueillerons ainsi vos propositions.

Les travaux devraient commencer à l'automne 2023 pour une prise de possession des locaux neufs qui pourrait intervenir entre l'automne 2024 et fin août 2025.

Un nouvel écran numérique interactif et de nouveaux ordinateurs pour l'école de Crottet

C'est fait depuis le 11 octobre 2021 et c'est grâce au travail mené conjointement par le directeur de l'école, Laurent Coudurier-Curveur, et Patrick Durandin, 3ème adjoint, chargé du numérique à la commune.

Sur la base d'une première réunion en janvier 2021, le premier a exprimé les besoins de son école, tandis que le second définissait les outils à acquérir et leurs performances et préparait un dossier pour pouvoir bénéficier des aides de l'État dans le cadre de l'Appel à Projets pour un Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires, l'objectif du gouvernement étant de réduire les inégalités scolaires, de lutter contre la fracture numérique et d'assurer la continuité pédagogique et administrative.

La demande a été déposée en ligne. On devine la suite : le dossier a reçu une suite favorable pour la plus grande satisfaction des enseignants, des élèves et aussi très vraisemblablement des parents.

Une convention a été signée en septembre 2021 entre la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et la collectivité, pour un montant de 18.580 € dont 68 % ont été subventionnés, le reste à charge pour la commune s'élevant à 6.023 €.

Ce nouveau tableau numérique de dernière génération, écran interactif 4K UHD 75 pouces, connecté à internet et à l'ordinateur de travail de l'enseignant, M. Revel dans sa classe de CM1, permet d'accéder directement aux supports de cours, de prendre des notes et de les partager entre plusieurs écrans. Les stylos et le logiciel de l'écran offrant la reconnaissance manuscrite, les élèves peuvent instantanément convertir les textes, les chiffres, les formes et les dessins en document numérique lisible



et réutilisable. Les équipements ainsi acquis avec ce projet ont complété l'offre numérique dont l'école bénéficiait depuis 2010 avec le premier tableau numérique installé dans la classe de M. Laurent Coudurier-Curveur. Les 15 ordinateurs portables acquis en complément des 10 achetés en 2018 permettent maintenant à une classe entière de travailler avec un ordinateur par élève. Chacune des 7 classes de l'école communale peut utiliser ces ordinateurs avec la classe mobile.



Crue de Juillet 2021

LES CRUES DE LA SAÔNE

La Saône, d'apparence si calme - Jules César n'a-t-il pas dit :
 « *Son cours est d'une incroyable lenteur au point que l'œil ne peut juger du sens du courant* » -,
 sort chaque année de son lit, transformant la plaine en une vaste étendue aquatique.
 Pourquoi sur notre territoire ce phénomène de crue présente-t-il une telle ampleur,
 et comment est-il pris en compte par les pouvoirs publics ?

C'est un phénomène naturel

Avec l'apport d'une cinquantaine d'affluents, la Saône draine un des bassins versants les plus vastes de France. À la suite de fortes précipitations, chez nous ou en amont, et/ou de la fonte des neiges, la Saône n'est plus en capacité d'éliminer l'eau qu'elle reçoit.

Elle déborde alors de son lit habituel - dit lit mineur - s'étale sur les zones avoisinantes, occupant alors son lit majeur : c'est la crue. Le phénomène est amplifié par le goulot d'étranglement que constitue Lyon, où la rivière est canalisée, et par les Monts d'Or sur lesquels elle butte. Les surfaces très plates de notre territoire permettent au lit majeur d'occuper de vastes étendues.

• Qui permet une richesse écologique

Les prairies inondables du Val de Saône, fertilisées naturellement par les crues hivernales, constituent des zones

humides qui hébergent des espèces animales ou végétales rares donc protégées, comme le râle des genêts, la fritillaire pintade... À ce titre, ces prairies sont classées et protégées par les réglementations nationale et communautaire.

• Que l'intervention humaine a pu amplifier

Aux siècles passés, nombreux sont les cours d'eau qui ont été creusés, rectifiés, canalisés ou contenus par des digues, pour préserver certaines zones ou agglomérations des inondations. Ces interventions ont déplacé les crues vers l'amont, bien souvent en les amplifiant.

Plus récemment, l'étalement de l'urbanisation est allé de pair avec l'imperméabilisation de très larges surfaces. Les sols artificialisés ne sont plus en capacité d'absorber l'eau de pluie, qui ruisselle amplifiant le phénomène de crue en cas de fortes intempéries.

Le risque inondation

La crue peut constituer une menace pour l'intégrité des personnes et des biens : il s'agit du risque naturel d'inondation. La montée du niveau de l'eau de la Saône est heureusement toujours lente, si bien que le risque concerne quasi exclusivement les biens. Des modélisations mathématiques ont permis de définir le contour de la zone inondable sur chaque commune : 50 % du territoire de CROTTEY se trouve ainsi en zone inondable, en particulier le hameau de Chavannes. Cette vaste zone résulte en réalité non seulement des crues de la Saône, mais aussi de celles parfois concomitantes de la Veyle.

Le site officiel Vigicrues⁽¹⁾ informe deux fois par jour sur le risque de crue des principaux cours d'eau. Quand le risque est important, il fournit une véritable météo des rivières.



La crue centennale de 1840

Le souvenir des grandes crues persiste dans notre mémoire collective. Témoins historiques de ces phénomènes, les repères de crues matérialisent ce souvenir que le temps ne doit pas effacer. Chavannes compte ainsi quatre repères de crues situés sur les ponts du chemin de fer ou sur des maisons.

La dernière crue véritablement catastrophique pour le Val de Saône fut celle de novembre 1840. Elle résulta d'une conjonction d'événements exceptionnels : une longue période de pluies océaniques qui saturèrent les sols, suivie d'une période de fortes précipitations méditerranéennes. La Saône reçut alors l'ensemble de ses affluents en crue, ce qui provoqua une très forte montée des eaux et des dégâts historiques. Le patrimoine bâti en pisé du Val de Saône fut presque totalement détruit : à Chavannes, il ne restait qu'une seule maison après la crue. Toutes les reconstructions furent alors soumises à l'obligation d'intégrer un soubassement de pierre d'une hauteur supérieure de 25 cm au niveau le plus haut atteint par les eaux pendant cette crue dévastatrice.

La crue de la Saône en 1840 est une crue centennale, c'est-à-dire une crue qui a chaque année une chance sur 100 de se produire (et non une crue qui se produit une fois tous les 100 ans). C'est celle qui doit être prise comme référence lorsqu'il s'agit de concevoir un ouvrage hors d'eau : l'autoroute A406 par exemple a été surélevée de façon à ne pas être inondée en cas de crue centennale.

S'il se reproduisait aujourd'hui, le phénomène météo de 1840 déclencherait-il à nouveau une crue centennale ? Il est difficile de répondre de façon fiable à cette question, car le contexte a changé. Certains facteurs aggraveraient la crue en favorisant le ruissellement : artificialisation des espaces urbanisés, drainage de terres agricoles. D'autres facteurs l'atténueraient : élargissement et approfondissement du lit de la Saône et modification de ses ponts à Lyon, déviation de Saint-Laurent-sur-Saône....



Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) pour prévenir les risques liés à la crue

Pour chaque zone inondable, le préfet approuve un PPRI. Le PPRI définit la zone inondable en se référant à la crue centennale et y impose une réglementation visant à limiter les risques en cas d'inondation : règles d'urbanisme, normes techniques, plans d'évacuation des établissements, plans communaux de sauvegarde, mesures imposables à l'agriculture....

Le PPR Inondations Confluence Saône&Veyle de CROTTET a été approuvé le 10 avril 2012, il est consultable sur le site de la préfecture de l'Ain⁽²⁾.

Les règles de limitation de la constructibilité définies par le PPRI s'imposent au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et sous peu au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Et si une forte crue se produit demain ...

Au niveau départemental, une cellule de crise placée sous l'autorité du préfet coordonnera les services de secours : gendarmerie, pompiers, SAMU, Croix Rouge, et assurera la remontée et la prise en compte des données de terrain issues des communes, du conseil départemental, des gestionnaires de réseaux (autoroutes, réseaux ferrés...).

Au niveau local, le plan communal de sauvegarde sera déployé.

Les crues de la Saône appartiennent à notre vie, le dérèglement climatique pourrait peut-être les amplifier ou encore les provoquer à des périodes inhabituelles : la crue de juillet 2021, du jamais vu à pareille époque, en serait-elle un signe ? Les prescriptions du PPRI peuvent paraître contraignantes, mais leur utilité est incontestable ; elles doivent être respectées afin de limiter l'impact des inondations sur les personnes et sur les biens.

(1) Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

(2) PPR Inondations Confluence Saône&Veyle de CROTTET : <http://www.ain.gouv.fr/CROTTET-ppr-inondations-saone-veyle-approuve-le-10-a2851.html>

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C'est quoi ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) trouve son origine dans la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, la sécurité civile ayant pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales (régions, départements et communes) et des autres personnes publiques ou privées.

Au niveau d'une commune, la plus ancienne subdivision administrative française et probablement la plus identifiée par les administrés, pour gérer une crise, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel. C'est tout l'enjeu du PCS dont l'objectif est de guider l'action du maire et de ses équipes pour limiter au mieux pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées.

Le PCS est le maillon ultime du mécanisme de secours et de protection

placé sous l'autorité de l'État, représenté par le préfet, dans lequel interviennent de nombreux acteurs : le Bureau de Gestion Locale des Crises (BGLC), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), les forces de l'ordre, les associations de secourisme et de sécurité civile. Le PCS associe élus, personnel municipal, bénévoles et entreprises partenaires : chacun à sa place dans l'organigramme de la chaîne des responsabilités et chacun avec une fonction bien déterminée.

De par sa position, au plus près de la population et des événements, sur un territoire parfaitement connu, le PCS permet une remontée très précieuse d'informations à la Préfecture pour une évaluation fine de la situation et des moyens à mettre en œuvre pour le secours à la population ou tout autre besoin.

Le Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire dans les communes

- dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles approuvé
- ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Qui déclenche le Plan Communal de Sauvegarde ?

C'est le maire (ou son représentant).

Il agit :

- Soit de sa propre initiative, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement. Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- Soit à la demande de l'autorité préfectorale (le préfet ou son représentant).

Bien évidemment, même si le PCS de Crottet est lié au PPR « Inondations Confluence Saône&Veyle » avec des détails très précis sur le hameau de Chavannes⁽³⁾, il pourrait être déclenché pour tout autre événement majeur affectant la sécurité des personnes : accident, sinistre ou catastrophe ...

(1) Plan de Prévention des Risques - Inondations Confluence Saône&Veyle - Accessible sur le site de la Préfecture de l'Ain

<http://www.ain.gouv.fr/CROTTET-ppr-inondations-saone-veyle-approuve-le-10-a2851.html>

(2) PCS de Crottet – Edition 2021

Consultable en mairie et sur le site internet <https://crottet.fr>

(3) Les secours pour l'enclave de Crottet dans Saint-Laurent sont pilotés par M. le Maire de Saint-Laurent avec mise à disposition par Crottet de personnes et de matériels selon une convention entre les 2 communes.

Pourquoi la commune de Crottet est-elle soumise à l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde ?

L'article consacré aux crues de la Saône donne la réponse : les quartiers de Chavannes, de l'enclave de Crottet dans Saint-Laurent et, dans une moindre mesure, de la Villeneuve, sont inondables.

À ce titre, la commune de Crottet est couverte par le Plan de Prévention des Risques - Inondations Confluence Saône & Veyle (approbation après enquête publique le 10 avril 2012)⁽¹⁾. C'est un dispositif réglementaire porté par l'État au travers de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dont les conclusions s'appuient sur l'étude des grandes crues (1955, 1981, 1982, 1983, 2001, et bien sûr la plus

forte, 1840) et leur modélisation par des bureaux d'études spécialisés mettant en œuvre des techniques et méthodes innovantes de modélisation numérique dans l'environnement de ce début de XXIème siècle.

Le premier PCS de Crottet date du 15 décembre 2007. Depuis sa création, il a été réactualisé à plusieurs reprises selon les directives en vigueur : aujourd'hui c'est au minimum tous les 5 ans et à chaque renouvellement du Conseil Municipal. Une mise à jour a donc été engagée fin 2020 et l'édition 2021 du PCS de Crottet⁽²⁾ a été transmise le 15 mai 2021 aux autorités compétentes.

LA DIGUE DE CHAVANNES

Comment ne pas évoquer la digue de Chavannes, même brièvement, lorsqu'on présente un sujet sur les crues ?

C'est une digue ancestrale, dite « Digue des Sarrazins » d'une longueur de 3258 m érigée il y a bien longtemps pour protéger le hameau de Chavannes.

Après avoir causé d'importants soucis à la Municipalité dans les années 1980 :

- En décembre 1981, la poussée de la Saône qui affichait 6,64 m à Mâcon, conjuguée à la vétusté l'ouvrage, provoqua sa rupture à 2 endroits et l'entrée des eaux dans le hameau,
- À l'automne 1982, puis au 1er jour de l'année 1983, la Saône enregistrait à nouveau des niveaux très élevés, respectivement 6,50 m et 6,66 m à Mâcon, poursuivant ainsi son travail de sappe à l'encontre de la digue,

Elle a fait l'objet d'un programme de travaux ambitieux en 1982 et 1983.

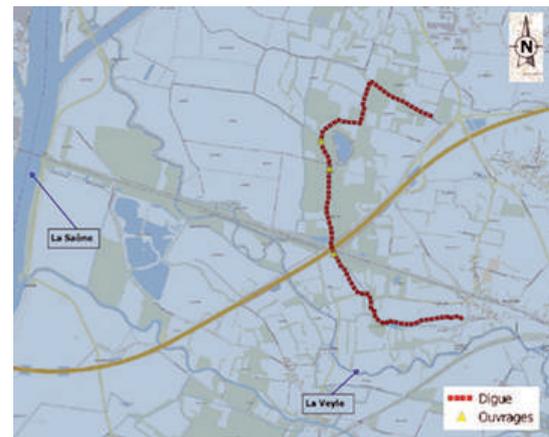
Depuis aucune rupture n'a été à déplorer. La digue est solide et fiable. Elle assume parfaitement son rôle de protection, ce qui n'empêche pas les remontées d'infiltration. En effet le sous-

sol des terrains situés entre la Saône et Chavannes est essentiellement composé de sables et graviers qui permettent dans la durée un équilibre des hauteurs d'eau de part et d'autre de cet édifice.

Dès qu'il y a dérèglement, une surveillance s'organise naturellement et permet d'anticiper d'éventuelles complications. Notre digue a encore de beaux jours devant elle, tant pour son rôle protecteur que pour les cheminements ombragés qu'elle nous offre à l'écart de circulation.

C'est d'autant plus vrai que les opérations d'affouage⁽¹⁾ qui ont débuté durant l'hiver 2020/2021 avec la coupe des bois morts vont se poursuivre en 2022. En effet, afin de reprendre en mains la gestion des boisements de la digue de Chavannes qui peuvent révéler un racinaire vieillissant et contribuer à l'accroissement du phénomène d'infiltration, la Municipalité de Crottet a décidé de mettre en vente plusieurs lots de bois d'acacias exclusivement destinés aux habitants de la Commune. Ces acacias sont situés dans la partie centrale de la digue (de la route de Grièges au passage des Léchères).

Il faut savoir que le racinaire des acacias a un cycle optimum de vie d'environ 13 à



15 ans ; au-delà on constate une énorme force d'écartement qui provoque un élargissement des fissures alors que la végétation a tendance à commencer à dépérir, ce qui fragilise notre digue.

Grâce à ce chantier initié et dirigé par Georges Poncin, conseiller délégué, et dont les modalités seront prochainement fixées, le système racinaire va se régénérer très rapidement : en un an la repousse des tiges sera de près de 2 mètres. Au vu de la volumétrie des arbres à éliminer, un étalement du chantier sur 4 ans est envisagé.

(1) Affouage : possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants, en particulier le chauffage.

VIE CULTURELLE

Le temps de la COVID-19 n'est malheureusement pas terminé, mais à chaque rebond nous n'allons pas encore et encore obscurcir les perspectives en restant en retrait « au cas où... ».

Maintenons nos projets pour une vie culturelle plus riche à Crottet, quitte à les reporter, mais restons prêts. Au programme de l'année 2022 :

- **L'accueil des nouveaux arrivants**, un moment auquel la municipalité et tout particulièrement Chantal Collard, 4ème adjointe, restent très attachées ;
- **Le marché du dimanche matin** à relancer au printemps tous les 15 jours avec non seulement nos producteurs locaux, mais aussi d'autres commerces

que des commerces de bouche, des artisans... La mise en place d'un marché est souvent compliquée, mais la persévérance peut faire la différence...

Nous vous espérons nombreux à renouer avec notre marché bimensuel.

- **La fête du village**, en principe, le 1er week-end de mai avec manèges, activités récréatives, jeux, feu d'artifice ;
- **Des rendez-vous à thème** : marché aux plantes, marché artisanal... ;
- **Des soirées récréatives** : théâtre, musique... ;
- **Sans oublier le repas des têtes blanches** tant attendu et qui sera ouvert à toute personne âgée de 75 ans et plus.



CANTONAIDE installe ses nouveaux locaux à Crottet

Association caritative locale, active depuis 2004, Cantonaide est née de l'idée de pouvoir apporter une « aide, dans l'urgence, sans discrimination, avec ou sans la collaboration des services sociaux, de toute personne en difficulté ».

Cantonaide, en quelques mots :

- 41 bénévoles actifs répartis sur les 12 communes de notre ancien canton,
- Une nouvelle présidente depuis mars 2021, Mme Corlay,
- L'aide alimentaire est la principale activité de l'association. Cependant le soutien peut aussi être financier avec des aides ponctuelles.
- En 2020, 1 887 colis de produits secs et de produits frais ont été distribués, représentant près de 50 tonnes de denrées.
- Depuis 2011, Cantonaide a permis à 149 enfants de familles connaissant des difficultés économiques, de participer à des camps de vacances dans le cadre des Vacances Solid'Air.

En septembre 2021, Cantonaide a quitté Pont-de-Veyle pour s'installer à la Samiane, à Crottet dans des locaux mis à disposition par un de ses principaux partenaires, la Communauté de Communes de la Veyle. Un déménagement de grande ampleur a été nécessaire pour intégrer son nouveau site. L'inauguration a eu lieu le 17 décembre dernier, et pour l'occasion, une exposition photos avait été installée, retraçant le parcours d'un colis alimentaire et mettant en exergue le rôle essentiel des bénévoles au quotidien.

En raison des conditions sanitaires, les années 2020 et 2021 n'ont pas permis à Cantonaide d'organiser toutes ses manifestations habituelles. Vous pouvez soutenir l'association en faisant un don à adresser par courrier à l'adresse suivante : CANTONAIDE - Rue de la Samiane - 01290 Pont-de-Veyle. Un reçu vous sera envoyé.

VIE ASSOCIATIVE

La municipalité soutient ses associations, tissu social indispensable au bien-vivre ensemble et au développement des liens intergénérationnels. Son soutien revêt différentes formes.

Toutes les associations bénéficient :

- De la gratuité de la petite salle de réunion tout au long de l'année ;
- De la gratuité de la salle des fêtes pour la première utilisation. Ensuite, à partir de la seconde utilisation, des tarifs préférentiels et/ou des forfaits annuels sont accordés pour leurs activités.

Des subventions sont accordées :

- Au Comité des Fêtes pour des projets préparés en partenariat avec la municipalité, tel que le feu d'artifice de la fête de printemps, le repas des têtes blanches...
- À Crottet Fleurs & Nature qui perçoit chaque année 3.500,00 € pour l'achat de fleurs et autres végétaux, de terreau et paillage. La perception de cette subvention communale est soumise au dépôt en mairie du bilan moral, du rapport d'activité et du bilan financier présentés chaque année lors de l'assemblée générale.

■ La Bibliothèque Municipale, vecteur de culture incontournable dans une commune pour toutes les couches de la population, perçoit une subvention de 2.200,00 € pour l'achat de livres et la municipalité couvre toutes les autres charges, telles que l'informatisation et la maintenance informatique, la sécurisation des locaux, la mise à disposition d'une employée communale en la personne de Graziella Guibert... Pour exemple, en 2020, c'est environ 14.000,00 € qui ont été nécessaires au bon fonctionnement de la Bibliothèque Municipale.

Un dernier détail qui a aussi son importance puisqu'il permet de donner plus de visibilité à nos associations : à leur demande, toutes leurs manifestations à Crottet peuvent faire l'objet d'une communication via la messagerie, PanneauPocket et à l'ouverture du site internet. Il leur suffit juste de transmettre le support par mail à mairie@crottet.fr et la mairie prend en charge.

*Ils sont jeunes, ils habitent Crottet et se lancent dans de beaux projets...
L'innovation pour l'un, l'aventure solidaire et humanitaire pour l'autre. Ils méritent
d'être connus et reconnus.*



ANTONIN TRELON 4L TROPHY



A tout juste 23 ans, résidant dans le hameau de Chavannes, Antonin Trélon qui exerce le beau métier de charpentier-couvreur-zingueur, s'impatiente : le grand jour approche.

Tout comme son équipier et ami de Manziat, Mathis Colas à qui il a proposé l'idée, Antonin est dans les starting-blocks pour vivre une aventure hors normes. Après un report forcé d'une année en raison de la pandémie COVID-19, la sympathique équipe qui se nomme « Team Binoclards – Equipage 181 » (tous deux portent des lunettes !!!)⁽¹⁾ s'appête à participer à l'édition 2022 du 4L TROPHY du 16 au 27 février qui relie Biarritz à Marrakech⁽²⁾.

Le 4L TROPHY, c'est le plus gros rallye du monde réservé aux jeunes de toute nationalité entre 18 et 28 ans qui se fait à deux, avec une bonne vieille 4L, une boussole, un carnet de route et un esprit d'équipe à la mesure du défi : naviguer dans le désert en respectant les contrôles de passage et atteindre les bivouacs d'étape pour se poser, saluer la réussite des uns et gommer les galères des autres... Notons que Julian Dubois, fils de Ingrid et Yann Dubois qui résident à Crottet, a participé à ce raid d'exception en février 2018.

La découverte, le dépaysement, le dépassement de soi... sont essentiels dans l'attrait qu'exerce le 4L TROPHY sur les jeunes, mais pouvoir donner un autre sens à l'aventure ne l'est pas moins. Le 4L TROPHY, c'est aussi l'exercice de la solidarité.

- Solidarité entre les équipages pour que tous vivent l'expérience de bout en bout dans le cadre d'une organisation bien huilée et sécurisée (les parents peuvent aborder l'épreuve avec sérénité)

- Solidarité au bénéfice de la Croix Rouge française⁽³⁾ : chaque équipage doit déposer à Biarritz 10 kg de produits alimentaires non périssables permettant de redistribuer plus de 20 000 repas à des familles françaises dans le besoin.

- Solidarité au profit de l'association Enfants du désert⁽⁴⁾ dont l'objectif est l'accès à l'éducation pour les enfants des zones les plus reculées du sud marocain. Les Trophistes transportent chaque année dans leurs coffres près de 30 tonnes de matériel à destination des enfants (fournitures scolaires, matériel médical et informatique...) et sont porteurs d'une manne financière pour la construction d'écoles primaires (déjà au nombre de 30), de garderies, d'aménagements pour enfants handicapés, de puits...



Pour ouvrir cette parenthèse de 12 jours, il faut beaucoup de détermination et d'investissement personnel, en particulier pour trouver le véhicule et pour boucler le budget estimé par Antonin à environ 8.000 € : créer une association, communiquer sur le projet, organiser des événements pour collecter des fonds, convaincre collectivités territoriales, entreprises et personnes privées à apporter leur soutien financier.

À un mois du départ, la « Team Binoclards – Equipage 181 » a fait le plus gros, mais si nous souhaitons marquer notre soutien à Antonin pour cette participation sportive et humanitaire, tout est encore possible.

Nous pouvons toujours décider d'adresser un chèque (quel qu'en soit le montant : tous les euros comptent...) à TEAM BINOCLARDS – ÉQUIPAGE 181 - 71, route de Grièges – 01290 Crottet⁽⁵⁾. Toute contribution sera la bienvenue.

Nous suivrons le périple de Antonin et Mathis et publierons sur le site internet de la mairie les photos que nous transmettront Antonin et sa famille. Ses parents, Nathalie et Dominique, seront présents au départ à Biarritz et à l'arrivée à Marrakech.

Nous souhaitons le meilleur à Antonin et son équipier Mathis et des avancées pour la scolarisation des enfants du sud marocain.



(1) Facebook Team Binoclards : <https://www.facebook.com/Team-Binoclards-4L-Trophy-2021>

(2) Site internet 4L TROPHY : <https://www.4ltrophy.com>

(3) Site internet CROIX ROUGE FRANÇAISE : <https://www.croix-rouge.fr/>

(4) Site internet Enfants du désert : <https://enfantsdudésert.org/>

(5) Association à but non lucratif enregistrée sous le n° W012014828 au Registre National des Associations (RNA)

LÉO BERRY

UN CROTTESSIEN QUI VOLE A LA SURFACE DE LA SAÔNE

Il a fait la une du Progrès le 23 octobre 2021, puis celle de la Voix de l'Ain une semaine plus tard. Si vous avez manqué sa démonstration sur la Saône le 6 novembre, il est possible de vous rattraper sur internet en visionnant une courte vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Uo40FJPFHRO>. On peut le voir évoluer sans vague et sans bruit, sur une petite planche de surf qui glisse à 80 centimètres au-dessus de la surface de l'eau.

Léo Berry a en effet créé et réalisé avec l'aide de son père Olivier un surf à propulsion électrique.

Le principe pourrait sembler simple, mais il nécessite cependant des compétences en électricité et en menuiserie. Après un D.U.T. au Creusot, Léo a intégré l'U.T.B.M. (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard) pour préparer un diplôme d'ingénieur en génie électrique. Mais le point de départ de sa création est à rechercher du côté de Lyon. Un jour, alors qu'il se déplaçait sur son skate-board, la planche a glissé sous un bus et a été écrasée. Léo a d'abord demandé de l'aide à son père, qui, grâce à ses talents de menuisier, l'a aidé à en fabriquer une nouvelle. Puis ses propres connaissances en électricité lui ont permis de rendre cette planche autonome grâce à un petit moteur électrique placé à l'arrière du châssis et piloté par une télécommande.

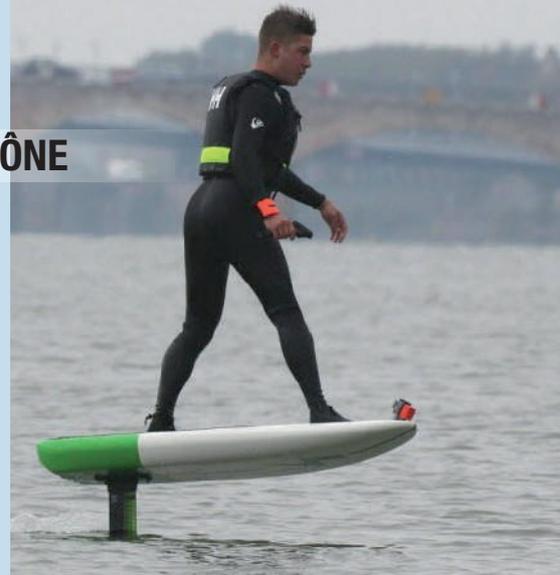
Mais ce n'était pas encore suffisant pour Léo. Il s'est dit qu'il devait être possible de faire la même chose avec une planche de surf. Quand



on est passionné comme lui par les sports de glisse, on trouve forcément le terrain de jeu de l'océan un peu trop lointain ! Léo se dit alors que c'est sur la Saône qu'il surfera.

9 mois plus tard, son bébé voit le jour ! Notre jeune ingénieur a adapté à sa planche de surf la technique du foil : il s'agit d'une sorte d'aile profilée immergée, fixée environ 80 cm en-dessous de la planche. Cela permet, lorsqu'on prend de la vitesse, de surélever l'embarcation et de réduire les zones de contact avec l'eau. Léo a ajouté à l'arrière une hélice fonctionnant grâce à un moteur électrique et pilotée par une télécommande.

Léo Berry aura 25 ans dans quelques jours. Il envisage maintenant de développer son projet en proposant à la location les autres appareils qu'il construira, et avec lesquels on pourrait aller se balader sur la Saône. Pour s'y consacrer à plein temps, il a quitté fin novembre son emploi chez EDF-ENR, avec d'autres projets en tête : il avoue à la fin de son interview dans la



Voix de l'Ain avoir pensé à une Vespa électrique, mais « *ce n'est pas assez fou*, conclut-il.

Les 7 et 8 décembre derniers, Léo a participé avec Joseph Mitton (de Bateau Concept, à Mâcon) au salon du nautisme à Paris, afin d'établir des contacts. Les professionnels qu'il a rencontrés lui ont expliqué que pour se démarquer, il serait intéressant de rendre l'embarcation plus stable pour un utilisateur moins expert. Léo est prêt à relever le défi : il songe déjà à ajouter un système de stabilisation (avec un capteur gyroscopique comme sur les drones) ou encore à élargir et allonger sa planche, comme un paddle.

Souhaitons-lui de surfer longtemps sur la vague de la réussite !

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée des projets de Léo dans nos prochaines publications.

N'oublions pas nos aînés

GISELE BOURGEOIS

Gisèle est née le 12 juillet 1931 et sa vivacité reste intacte. C'est ce qui se dégage au premier abord de son regard, si bleu et si pétillant, et de son joli sourire. Quel est son secret ?

Gisèle aime la compagnie et les gens, un trait de caractère tellement précieux quand on connaît son parcours ! À une époque où, il faut bien le dire, les femmes n'avaient pas le choix, entre 1956 et 1969, Gisèle a mis au monde neuf enfants, cinq filles et quatre garçons, nés de son union avec Roger, horticulteur et pépiniériste, l'amour de sa vie, toujours si présent à toute occasion dans les yeux et les mots de Gisèle.

Neuf enfants en treize ans tout en continuant son activité de fleuriste, d'abord sur les marchés puis dans sa jolie boutique de Mâcon, Gisèle mérite tout notre respect. Tous les membres de cette joyeuse fratrie, au moment de l'adolescence, recevaient leurs meilleurs



amis de lycée dans la grande maison familiale de Crottet sous l'œil toujours bienveillant de Gisèle et de Roger. Ils étaient nombreux, mais ils ouvraient encore leurs portes...

Aujourd'hui, avec neuf enfants, vingt-et-un petits-enfants de 13 à 28 ans et six arrière-petits-enfants de 18 mois à 10 ans, Gisèle reste dans le coup, participe à toutes les discussions, garde sa maison ouverte, répond aux invitations,



participe avec bonheur aux regroupements familiaux organisés au moment des vacances d'été à l'initiative de ses enfants qui n'ont de cesse que d'aller au-devant de tous ses besoins.

« *Avec les enfants, on prend ce qu'ils nous donnent* », dit Gisèle. Elle a tellement donné (mais ça elle ne le dit pas) qu'elle reçoit beaucoup, un beau retour des choses.

Son attente pour le mieux-vivre des aînés à Crottet (elle dit les vieux) : plus de moments favorisant les liens intergénérationnels. Gisèle a été très heureuse de participer à la lecture des Fables de Jean de La Fontaine dernièrement organisée avec les enfants par la Bibliothèque Municipale. Alors place aux nouvelles idées !

Nous souhaitons une très bonne continuation à Gisèle et à toute sa grande famille.

17 OCTOBRE : OCTOBRE ROSE ET OPÉRATION Brioche ADAPÉI 01 AVEC LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA PÂTISSERIE PERRUCHE QUI A FAIT DON DE 50 BRIOCHES



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE ET CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE NOTRE MONUMENT AUX MORTS



13 ET 14 NOVEMBRE : EXPOSITION ET ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE SOU DES ÉCOLES AUTOUR DE JEAN DE LA FONTAINE AVEC LE PRÉCIEUX CONCOURS DE PASSION PATCH



**4 DÉCEMBRE
ILLUMINATIONS ET MARCHÉ DE NOËL**



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tout d'abord un petit rappel

Le CCAS est un établissement public communal dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Il est administré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le maire de la commune. Il est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le maire.

Qui sont les membres du CCAS de notre commune ?

Président

• M. le Maire, Jean-Philippe Lhôtelais – Quartier des Pavillons de la Côte

Les élus

- Chantal Collard, 4ème adjointe et vice-présidente – Quartier de la Villeneuve
- Caroline Turchet, 1ère adjointe – Quartier de la Villeneuve
- Martine Rebeschini, conseillère déléguée – Quartier de Chavannes
- Aurore Quartier, conseillère – Quartier des Abîmes
- Bernard Lotte, conseiller – Quartier de Saint-Paul
- Michèle Dannacher, conseillère déléguée à la Communauté de Communes, Quartier des Buyrels

Les personnes nommées par le Maire et ayant accepté d'apporter leur concours

- Arlette Chevy – Quartier des Buyrels
- Dominique Clément – Quartier des Buyrels
- Thierry Liochon – Quartier du Pré Neuf
- Nicole Pignet – Quartier de la Villeneuve
- Lauriane Teppe – Quartier du Pré Neuf
- Grégory Turchet – Quartier de la Villeneuve

Quand faire appel au CCAS ?

Dans toute situation de fragilité qui nécessite un soutien matériel d'urgence et/ou moral et dans toute situation critique qui requiert la mise en place d'aides diverses.

Alors, si vous êtes en difficulté, sans appui familial ou amical de proximité, n'hésitez plus à contacter le CCAS, soit en appelant la mairie au 03.85.31.54.87, soit en prenant contact avec sa vice-présidente, Chantal Collard, ou encore avec l'un des autres membres.

Vous bénéficierez toujours d'une écoute bienveillante, l'objectif du CCAS face à une souffrance avérée étant de prendre, au mieux de ses possibilités, toute disposition pour rendre au plus vite le quotidien plus supportable, en particulier pour les personnes âgées ou handicapées qui méritent toute notre attention.

Rechercher des solutions signifie bien souvent engager des démarches administratives pour obtenir des aides.

(*) Vous souhaitez un contact direct : retrouvez les numéros de téléphone de ces 3 entités dans la rubrique Infos pratiques/Numéros utiles en page 2

Elles peuvent paraître compliquées, surtout lorsque que l'on avance en âge dans un monde qui fait la part tellement belle au numérique.

N'ayez pas d'appréhension, le CCAS vous aidera à établir les premiers contacts, en particulier :

- Avec FRANCE SERVICES VEYLE (*), structure basée dans les locaux de la Communauté de Communes de la Veyle – 10, rue de la Poste – Le Château – 01290 Pont-de-Veyle dont le rôle est de vous orienter et de vous accompagner dans l'accomplissement des démarches en ligne ;
- Avec l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain) (*) et/ou l'ADMR RIVE DE SAÔNE (*) qui travaillent, entre autres, pour le maintien à domicile des personnes fragilisées, ou encore avec tout autre organisme susceptible d'apporter une réponse adaptée à votre situation.

Bon à savoir et bon à prendre L'aide aux transports

Le CCAS est le relais de cette mesure portée par la Communauté de Communes de la Veyle qui reste à ce jour trop peu utilisée par les bénéficiaires potentiels. Cette aide peut être accordée aux personnes âgées, sous la forme de tickets d'un montant unitaire de 2,00 €, à remettre aux taxis conventionnés ou aux Transports de l'Ain lors d'un déplacement, pour un montant total de 90,00 € par an et par personne.

Pour en bénéficier en 2022 :

VOUS DEVEZ :

- Résider sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle
- Avoir plus de 70 ans
- Avoir un impôt sur le revenu égal à 0 €

ET REMPLIR AU MOINS 2 DES CONDITIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS :

- Ne pas avoir de véhicule
- Être malade ou handicapé(e)
- Être isolé(e)



Le CCAS, c'est aussi

Quelques moments de partage avec nos aînés de 80 ans et plus lors de la fête des mères et des pères avec la remise d'un petit présent (bouteille et/ou petite fleur) et en fin d'année avec la remise d'un colis gourmand pour passer tout en douceur à l'année suivante.

